



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 017-200041689-20251006-CC2025_125-DE



Conseil Communautaire du 6 octobre 2025

Objet : ZA du Biffou à Tonnay-Boutonne - vente de la parcelle ZN 196

Numéro de délibération : CC2025_125

L'an deux mille vingt cinq, le six octobre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Daniel LAGARDE, Gilles VENNER, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Fabrice HILLAIRET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Michel LAVILLE, Thierry GOUJEAUD, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Michel QUERE, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Elie BONNEAU, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Gérard GROSJEAN, Didier BASCLE, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Anne DELAUNAY, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, Gilles BELON, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Simone ROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric MICHEAU
Jacky RAUD donne pouvoir à Daniel LAGARDE
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Michel FILLEUL donne pouvoir à Thierry GOUJEAUD
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Marylène JAUNEAU donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Sylvie POUILLET donne pouvoir à François PINEAU

Absents :

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Christian FERRU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Philippe LACLIE, Pierre ARNAUD, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Germain HENNION, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Alain INGRAND, Jean-

Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Wilfrid HAIRIE, Marie-Pierre LE
Thierry GIRAUD, Gaëlle TANGUY, Henoch CHAUVREAU, Pierre-Mich
Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Francine
MINEAU, Suzette MOREAU, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

SERRA Johanna

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 93

Votants : 101

Pouvoirs : 8

Publication (affichage) ou notification du :

Vu l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale en date du 16/09/2025,

Vu la délibération du 02/07/2018, révisant le prix de vente des parcelles de la zone d'activités du Biffou comme suit : 14 € HT/m² pour les parcelles dont la superficie n'est pas modifiée par l'acquéreur et 15 € HT/m² pour les parcelles découpées et nécessitant donc une division parcellaire.

Considérant la demande de monsieur Clément Marsaud afin d'acquérir une parcelle sur la ZA du Biffou 17380 Tonnay-Boutonne,

Considérant la disponibilité de la parcelle ZN 196 de 971 m² au prix de 14 € HT/m²,

Considérant l'intérêt porté par monsieur Clément Marsaud pour la parcelle ZN 196 afin d'y implanter son activité de serrurerie, métallerie, menuiserie, dépannage et vente de quincaillerie actuellement domiciliée à Tonnay-Boutonne,

L'acquisition de la parcelle ZN 196 sera portée par monsieur Clément Marsaud ou toute autre personne morale dont monsieur Clément Marsaud serait membre.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable de la commission économie – tourisme réunie en séance du 15 septembre 2025 :

- d'approuver la vente de la parcelle ZN 196 sise ZA du Biffou 17380 Tonnay-Boutonne au profit de monsieur Clément Marsaud ou toute autre personne morale dont monsieur Clément Marsaud serait membre,
- d'approuver le montant de la vente à 14 € HT/m² soit 13 594 € hors frais et taxes,
- de préciser que l'objet de la vente repose sur l'implantation d'une activité de serrurerie, métallerie, menuiserie, dépannage et vente de quincaillerie,
- de préciser que la signature d'une promesse de vente devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la transmission au contrôle de légalité, sans quoi, passé ce délai, ladite parcelle sera remise à la vente,
- de préciser que cette promesse de vente prévoira la signature de l'acte de vente dans un délai de 12 mois ainsi qu'une indemnité d'immobilisation. Elle indiquera également l'intégration d'une clause résolutoire afin de garantir la collectivité d'une obligation de construire dans un délai de 3 ans à compter de la signature de l'acte authentique sans quoi la vente sera annulée de plein droit. Dans une certaine limite, des possibilités de report seront toutefois rendues possibles,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 101
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 017-200041689-20251006-CC2025_125-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,